



COMMISSION DES COUPES DU VAR

Procès-Verbal n° 4

Réunion du : **Jeudi 28 Octobre 2021**

Président de séance : **M. Jean Paul RUIZ**

Présents : **MM. Jean Pierre FRANCESCHINI – Joseph SALUZZO**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de – 72 heures)





ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier

- Tirage des 1/32^{ème} de la Coupe du Var Seniors

CORRESPONDANCES

FC BELGENTIER : déclarant forfait pour la rencontre de Coupe du Var U14 prévue le 31.10.2021 contre CARQUEIRANNE LA CRAU. Noté. Transmis à la C.S.R.

T. PIVOTTE SERINETTE : demandant d'avancer leur rencontre de Coupe du Var U17 prévue le 31.10.2021 contre HYERES FC au 27.10.2021. Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 27.10.2021.

JS BEAUSSET : demandant l'inversion de leur rencontre de Coupe du Var U18 du 31.10.2021 contre le RACING FC TOULON. Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 30.10.2021 sur le stade des Lices à Toulon.

LES VALLONS : déclarant forfait pour la rencontre de Coupe du Var U19 prévue le 30.10.2021 contre ST CYR. Noté. Transmis à la C.S.R.

- Déclarant forfait pour la rencontre de Coupe du Var U16 prévue le 30.10.2021 contre HYERES FC. Noté. Transmis à la C.S.R.

LA LONDE : demandant d'avancer l'horaire de leur rencontre de Coupe du Var U16 contre FLASSANS. Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 30.10.2021 à 11h30.

RACING FC TOULON : demandant de modifier le jour et l'heure de la rencontre de Coupe du Var U17 contre PAYS DE FAYENCE au samedi 30.10.2021 à 18h00. Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le samedi 30.10.2021.

TOURVES : informant ne pas avoir d'équipe en U14. De ce fait le club de RIANES qui devait jouer contre TOURVES en Coupe du Var U14 est qualifié pour le tour suivant.

TIRAGE DES 1/32EME DE LA COUPE DU VAR SENIORS

Tirage effectué par Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) en présence des membres de la Commission de la Coupe du Var et de M. William PONT (Président du District), M. André VITIELLO (Secrétaire Général) ainsi que des membres des Commissions suivants : Mme Cathy DARDON (Commission Féminisation), MM. Jean Claude ALEXIS (C. des Activités Sportive section JEUNES), Guy BOLARD (C. de Discipline), Gérard IVORA (C. de Discipline), Yvan MASSOLO (C. des Activités Sportive section JEUNES), Jean PAOLINI (C. de Discipline), Jean Luc PHILIPPS (C. de Discipline), Jean Philippe RIZZO, Albert ROBAA (C. des Activités Sportive section JEUNES), Benyagoub SABI (C. de Discipline), Blaise SASSO (C. des Activités Sportive section JEUNES) et Gilles WEGMANN (C. de Discipline).



A jouer le Jeudi 11 Novembre 2021 à 14h30

Sur le terrain du club premier nommé

F.C. PUGETOIS 1 / C.A. ROQUEBRUNOIS 1
HYERES ASPTT 1 / FREJUS ST RAPHAEL 3
FC SEYNOIS 1 / CUERS PIERREFEU U.S. 2
CARCES 1 / SP CLUB TOULON 3
GARDIA CLUB 2 / JS BERTHE 1
J.S. MOURILLONNAISE 1 / O. SALERNOIS 1
RC LA BAIE 1 / PAYS DE FAYENCE 1
LES ARCS A.S. 1 / LAVANDOU/BORMES 1
LE PRADET U.S. 1 / A.S ESTEREL 1
O. TARADEAU 1 / COGOLIN SP. C. 1
RIANS U.S. 1 / MAR VIVO AV. S. 1
F.C. TOULON 1 / BRIGNOLES A.S. 1
LORGUES ET. S 1 / SOLLIES FARLEDE 1
BELGENTIER F.C. 1 / LE VAL BESSILLON 1
F.C. ST TROPEZ 2 / BANDOL U.S. 1
ELAN SP CAMPSOIS 1 / BESSE SPORTS 1
GRIMAUD F.C 1 / T. PIVOTTE SERINETTE 1
YOUNG CARITAS 1 / S.C DRAGUIGNAN 1
TOURVES 1 / AS SIGNES 1
OLLIIOULES U.S. 1 / STE MAXIME AS 2
HYERES F.C. 3 / SC NANS 1
ST MANDRIER 1 / F.C. ROCBARON 1
ASPTT TOULON HOSPITALIERS 1 / RAMATUELLE F.C. 2
AS TOULON OUEST 1 / US CARQUEIRANNE LA CRAU 2
TOULON TREMPIN 1 / VIDAUBAN F.C 1
TRANS S. 1 / CSK OF VAL ROUGIERES 1
O. ST MAXIMIN 1 / LA CADIERE U.S. 1
LA VALETTE U.A. 2 / F.A. FREJUS 1
F.C. LE REVEST 1 / SIX FOURS LE BRUSC 2
BARJOLS S.C. 1 / CANNET DES MAURES 1
U.S DU VAL D'ISOLE 1 / ST CYR A.S. 1
LA LONDE S.O. 2 / SANARY US 1

RAPPEL

ARTICLE 6 DES R.S. DU DISTRICT : DUREE DE LA PARTIE

En cas de match nul, à l'issue du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation. On procédera à l'épreuve des coups de pied au but à l'issue de la partie, tel que le prévoit le règlement spécifique de la F.F.F.

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président de séance : Jean Paul RUIZ